

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN SUR ERVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Solange SCHLEGEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 Février 2016

PRESENTS : MME Solange SCHLEGEL, MM. Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, MME Nadège GENESLAY, MM. Christophe BRUNEAU, Emmanuel TATIN, Jacky DEROUIN.

ABSENTES EXCUSEES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadège GENESLAY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des démissions de Madame Christel CHIPON et Madame Joëlle BELLION.

N°1 : OBJET : DELIBERATION POUR LE MAINTIEN DE PRIMES EN CAS D'ARRET DE MALADIE D'UN AGENT

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le maintien de primes en cas d'arrêt de maladie d'un agent.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- **décide** de maintenir les primes en cas d'arrêt de maladie d'un agent.

N°2 : OBJET : REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE BOURG ROUTE DE THORIGNE EN CHARNIE (RD 581)

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du projet de réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné En Charnie avec le bureau d'études KALIGEO et de solliciter l'état (DETR) et la Conseil Départemental pour subventionner le projet.

PLAN DE FINANCEMENT PROGRAMME EN 2016

DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT H.T
Aménagement sécurité	41 400 HT soit 49 680 TTC
Aménagement accessibilité	67 986 HT soit 81 583 TTC
Total des travaux subventionnable	109 386 HT soit 131 263 TTC
Autres prestations hors subvention	5 000 HT soit 6 000 TTC
Kaligéo (bureau d'études)	9 470 HT soit 11 364 TTC
Plan topographique	680 HT soit 816 TTC
TOTAL	124 536 HT soit 149 443 € TTC
DETR Sollicitée	32 816 HT
Conseil Départemental	Demande en cours
Autofinancement ou emprunt	91 436 HT

Le coût de cette opération est estimé à 124 536 € HT dont 109 386 € HT subventionnable.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- approuve l'approbation du projet de réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné En Charnie avec le bureau d'études KALIGEO ;

- sollicite le Conseil Départemental pour subventionner le projet ainsi l'état (DETR);
- autorise Madame le Maire à signer les documents afférents au dossier.

N°3 : OBJET : DÉLIBÉRATION POUR OUVERTURE DE CREDITS POUR PAIEMENT DE FACTURES BUDGET COMMUNE

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la règle du ¼ des crédits ouverts, avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui présenteraient un caractère urgent, à savoir :

DESIGNATION

Espace Emeraude pour un montant de 1 900.00 €

- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses au BP 2016.

N°4 : OBJET : DELIBERATION POUR OUVERTURE DE CREDITS POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la règle du ¼ des crédits ouverts, avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui présenteraient un caractère urgent, à savoir :

DESIGNATION

4eme acompte part assainissement

ARTICLE

238

TTC

1500€

- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses au BP 2016.

N°5 : OBJET : DELIBERATION POUR AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 26H32 à 28H50 ANNUALISEES.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que l'adjoint technique n'a pas assez de temps pour effectuer le ménage suite à la construction de la nouvelle école (augmentation de la surface et aide auprès des maîtresses),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe – agent CNRACL, à temps non complet, d'une durée de 26h32 annualisée à une durée de 28h50 annualisée à compter du 1^{er} mars 2016.
- Considérant que la modification du temps de travail ne dépasse pas 10% du temps de travail initial, le dossier n'a pas lieu de passer devant le Comité Technique Paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe – CNRACL à raison 28h50 à compter du 1^{er} mars 2016.

N°6 : OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations ; après délibération, le Conseil Municipal retient les associations suivantes et vote les subventions ci-dessous :

Football Club Saint Jean Sur Erve	530 €
AFN	530 €
Club de la Gaïté	530 €
Comité des Fêtes	530 €
Association la Jeannetaise	530 €
Ateliers Charnie	40 €
Société de Pêche	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers Ste Suzanne	150 €
UDAF	50 €
Don du Sang	40 €
SPA	40 €
FDGDON	212.16 €
CAUE	45.73 €
OCCE 53 Ecole « Fournitures scolaires »	2 145.00 €
TOTAL	5 522.89€

N°7: OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION C.C.A.S

Madame le Maire précise que suite à la délibération en date du 8 Octobre 2015 concernant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, qu'il est nécessaire de constituer une commission C.C.A.S dans la commune.

Sont nommés dans la commission :

- Monsieur Philippe WAROT
- Madame Nadège GENESLAY
- Monsieur Jean-Claude BOUGEANT
- Monsieur Patrick COUSIN
- Madame Annick CHAUVEAU
- Madame Maryvonne PLU
- Madame Marie-Paule LANGLAIS
- Madame Solange LEMAITRE
- Madame Viviane BORGOGNO

N°8: OBJET : CHANGEMENT DE POMPE AU POSTE DE RELEVAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la pompe de relevage suite à des dégâts occasionnés par des déchets retrouvés dans la pompe de relevage qui n'ont pas lieu d'être là. Le montant du devis est de 1 470.53 €. Afin d'éviter à nouveau le changement d'une pompe, le Conseil Municipal a décidé d'envoyer un courrier aux abonnés de l'assainissement stipulant qu'il est interdit de jeter des déchets (serviettes hygiéniques, lingettes...) dans le réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** le devis pour un montant de 1 470.53 €

N°9: OBJET : SUBVENTION RPI SAINT JEAN SUR ERVE / BLANDOUET / FOURNITURES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le mode de répartition entre les 2 communes des frais de fournitures scolaires pour les élèves scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Elle présente le tableau joint en annexe pour la répartition 2016.

Un montant de 2 145 € sera inscrit au BP 2016 compte 657408, soit un montant de 55 € par élève domicilié (36) + 1/2 pour les 6 domiciliés hors commune,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ;

- **Accepte** d'inscrire au compte 657408 la somme de 2145 € sur le budget primitif 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24 Mars 2016.

La commission finances se réunira le Jeudi 17 mars 2016 à 13h30 pour la préparation du budget 2016.

Madame le Maire donne lecture de la convention pour le transfert des élèves vers l'accueil de Loisirs de Vaiges. Le Conseil Municipal accepte que Madame le Maire signe la convention avec la Communauté de Communes.

Madame le Maire présente le devis pour l'aménagement du sol du Kiosque, place de Launay. Le montant du devis est de 1460.00 € + 428.04 € = 1858.84 €.

Madame le Maire informe que la facture de la clôture de l'école s'élève à 1 237.50 € HT.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'installer un grillage de 1.50 m de hauteur afin d'éviter que les ballons arrivent dans la prairie.

La somme maximum à inscrire au budget 2016 pour le feu d'artifice est de 1 800.00 €.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame DEZECOT informant la rupture du contrat de location au 31 août 2016, locataires de la commune depuis le 1er septembre 2013.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'abandon du projet d'ouverture de la MAM dans l'ancienne école maternelle de Saint Jean Sur Erve.

Solange SCHLEGEL	Patrick COUSIN	Jean-Claude BOUGEANT	Philippe WAROT
Ludovic BOUL	Nadège GENESLAY	Christophe BRUNEAU	Emmanuel TATIN
Emmanuel TATIN			